

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 20578
Numéro SIREN : 900 922 345
Nom ou dénomination : A1R PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2023 sous le numéro de dépôt 73519

Cope certifiée conforme
à l'original

AIR PARIS
SASU au capital de 12.000 euros
Siège social : 43, rue Etienne Marcel- 75001 PARIS
RCS PARIS 900 922 345

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 07 JUIN 2023**

A Paris,
Le 07 juin 2023 (deux mille vingt- trois)
A 15 heures,

La société P4F S.R.L, société de droit italien au capital de 60.000 euros, dont le siège est sis à CUSANO MILANINO (MI), VIA ERBA 14 CAP 20095, ITALIE, dont le code fiscal est 07053660960, dûment représentée à l'effet des présentes par Monsieur Fedele Franco BERTA, en qualité de Président du Conseil d'administration, associée unique de la société AIRNESS PARIS, SASU au capital de 12.000€, immatriculée au RCS de PARIS sous le 90 922 345, dont le siège social est sis, 47 rue Etienne Marcel-75001 PARIS

A pris la décision ci-après relative au rejet de la dissolution de la société, nonobstant le fait que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

PREMIERE RESOLUTION : REFUS DE DISSOLUTION DE LA SOCIETE

Il est rappelé que les comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2021 se sont soldés par une perte de 26.360 euros.

Il en résulte que les capitaux propres de la société AIR PARIS sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'associé unique, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés et, statuant en application des dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, décide de ne pas procéder à la dissolution de la société.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIR AU PORTEUR

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

De la décision qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

P4F S.R.L.
Fedele Franco

La société P4F S.R.L
Représentée par Monsieur Fedele, Franco BERTA